

CONSEIL MUNICIPAL
séance extraordinaire
le mardi 13 mai 2025 – 17h45

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Pie, tenue le mardi 13 mai 2025 à 17h45 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre à Saint-Pie.

Sont présents : mesdames les conseillères Sylvie Guévin, Geneviève Hébert, Laurence Bousquet, monsieur le conseiller Luc Darsigny, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario St-Pierre.

Ainsi que Dominique St-Pierre, directrice générale, et Annick Lafontaine, greffière.

Absent : monsieur le conseiller Jean Pinard.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée ouvre la séance en invitant les personnes présentes à se recueillir quelques instants.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière confirme qu'un avis de convocation a été dûment acheminé à chacun des membres du conseil municipal conformément aux dispositions de la loi.

47-05-2025

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Laurence Bousquet, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 mai 2025 soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

48-05-2025

**4. CONCEPTION ET CONSTRUCTION D'UN TOIT SUR LA PATINOIRE EXTÉRIEURE -
AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF # 5**

CONSIDÉRANT la facture # 757 de la compagnie ACI-Ponts et Ouvrages d'art inc. datée du 30 avril 2025 représentant le décompte progressif # 5;

En conséquence, il est proposé par Luc Darsigny, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

QUE le conseil autorise le paiement du décompte progressif # 5 concernant les travaux de conception et construction d'un toit sur la patinoire extérieure à la compagnie ACI-Ponts et Ouvrages d'art inc. pour un montant de 112 975.70 \$, incluant toutes les taxes et une retenue de 10 917.90 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Code budgétaire : 23-080-30-722-00

49-05-2025

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT qu'aucune question n'est posée pendant la période de questions réservée aux sujets mentionnés à l'ordre du jour et que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, il est proposé par Geneviève Hébert, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

QUE la séance soit levée à 17h51.

Adoptée à l'unanimité des conseillers